

# Gaspillage et suremballage - Premier point d'étape de la Charte restauration livrée signée par 34 acteurs : de premiers résultats mais des efforts à poursuivre

Le Mardi 9 novembre 2021

**En février et juillet 2021, 34 acteurs de la restauration livrée signaient une charte de 10 engagements concrets avec le ministère de la Transition écologique, fixant des objectifs pour réduire les contenants et les emballages en plastique à usage unique, développer leur réemploi et mieux les recycler. Un comité de suivi de la charte rassemblant les signataires et les parties prenantes (ONG et syndicats de la restauration) s'est réuni tous les deux mois afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre des engagements par les acteurs, accompagner leur démarche et structurer les travaux à mener afin de tenir les objectifs fixés par la charte. Après plus de six mois de mise en œuvre de la charte, un premier point d'étape peut être fait.**

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce premier point d'étape :

- **Certains engagements bien tenus à ce stade :** qu'il s'agisse de la fin de l'utilisation des sacs en plastique à usage unique pour les restaurants virtuels, de la fin de la mise à disposition des couverts et des sauces de manière automatique ou la fin de l'utilisation des résines plastiques les plus problématiques. Certains acteurs ne les respectent cependant pas, alors que la date butoir prévue dans la charte est dépassée.
- **Des efforts significatifs restant néanmoins à fournir pour tenir les engagements souscrits :**

- **Etendre les expérimentations de réemploi plus largement sur les territoires :** si la plupart des acteurs ont lancé des expérimentations de solutions locales de réemploi des contenants et emballages, ces expérimentations restent souvent à petite échelle et mériteraient d'être déployées plus largement.

- **Mettre en avant les restaurants engagés en matière de gestion des emballages :** les plateformes d'intermédiation doivent poursuivre leurs travaux afin de proposer aux consommateurs une identification facilitée des restaurants qui s'inscrivent dans la dynamique des engagements de la charte.

- **Un manque de remontée de données ne permettant pas le bon suivi des engagements :**
  - **Certains signataires n'ont pas communiqué leur bilan** (Frichti), ou des éléments partiels (Coopcycle), ne permettant pas de proposer un bilan exhaustif de l'état d'avancement des engagements de la charte. Le ministère les appelle à communiquer leurs données au plus vite afin d'assurer un suivi de leurs engagements.
  - Les plateformes d'intermédiation (Uber Eats, Deliveroo, Stuart, Coopcycle) se sont engagées à mettre en œuvre des sondages auprès de leurs restaurants partenaires. Les retours

concernent pour le moment un nombre très restreint de restaurants, et sont donc peu représentatifs. Le ministère appelle ces acteurs à poursuivre les démarches pour identifier des solutions permettant d'assurer une connaissance de la mise en œuvre de la charte au sein de leurs restaurants partenaires. Les syndicats de la restauration ont été sollicités par le ministère pour aider à relayer le sondage des plateformes.

Conscient de l'impact de la crise sanitaire sur les restaurants (fermeture, puis mise en place du pass sanitaire), le ministère de la transition écologique appelle néanmoins l'ensemble des signataires à s'investir activement dans les groupes de travail mis en place dans le cadre du comité de suivi de la charte, afin de lever les difficultés identifiées, mutualiser les démarches de réemploi et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la charte.

### **Rappel des mesures phares de la charte :**

- Un objectif de 50% des emballages livrés sans plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2022 puis 70% au 1er janvier 2023 ;
- La fin de la livraison systématique de couverts et de sauces dès le 1er mars 2021 ;
- Le lancement de 12 expérimentations de réemploi des contenants pour plats, notamment via des dispositifs de consigne ;
- Un objectif de 100 % d'emballages recyclables au 1er janvier 2022.